



GM
Prime
Properties AG



**BODY
LEASING**
by GM Prime

Règlement de buanderie

1. Généralités

Le lavage n'est pas autorisé avant 07h00 le matin ni après 22h00 le soir, sauf accord contraire entre **toutes** les parties locataires et la **gérance**. De même, tout lavage est **strictement interdit les dimanches et jours fériés officiels**, sans exception. Le linge doit être retiré de la machine immédiatement après la fin du cycle de lavage ou de séchage. Le linge sec doit être décroché et retiré du local de séchage.

2. Pendant le lavage

Nous vous prions de suivre attentivement les instructions d'utilisation de chaque appareil. Pour éviter la formation excessive de mousse dans la machine à laver, il est important de respecter le dosage recommandé de lessive. Les indications concernant le dosage correct se trouvent sur chaque emballage. Les poches des vêtements doivent être soigneusement vidées avant chaque lavage, car des allumettes, pièces de monnaie, trombones, clous et autres objets peuvent provoquer des dysfonctionnements et des dommages aux machines, ce qui peut être très coûteux. Les soutien-gorge avec armatures doivent être lavés dans un filet à linge spécial.

3. Après le lavage

La buanderie, le local de séchage et les appareils correspondants doivent être laissés parfaitement propres. En particulier :

- Nettoyer les filtres de la machine à laver, du sèche-linge et des appareils de déshumidification
- Nettoyer le compartiment à lessive et essuyer la machine à laver
- Nettoyer les éventuels appareils de déshumidification
- Nettoyer les sols de la buanderie et des locaux de séchage
- Nettoyer le bac à laver
- Couper l'électricité et l'eau
- Jeter les emballages vides de lessive dans les ordures ménagères privées

Remettez la buanderie dans l'état dans lequel vous aimeriez la trouver : propre et bien rangée !

4. Dommages

Le locataire inscrit dans l'agenda est responsable de la propreté, de l'ordre et du bon fonctionnement des appareils. Tout défaut doit être signalé immédiatement au locataire suivant, au concierge ou à la gérance. Tous les travaux de service et réparations nécessaires sur les installations de lavage, qui ne résultent pas d'une usure normale (par ex. débouchage des conduites et passages, retrait d'objets étrangers, erreurs d'utilisation, dosage excessif de lessive, etc.), seront entièrement facturés au responsable. Si l'auteur ne peut être identifié, les coûts seront répartis entre les locataires utilisant les installations de lavage au prorata.

5. Période hivernale

Tant que le bâtiment est chauffé, les fenêtres du local de séchage doivent rester fermées et les appareils de déshumidification doivent être allumés.